



L'ACF et le CSF devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes à Ottawa

Regina, le 2 novembre 2011 – L'Assemblée communautaire francosaskoise (ACF) et le Conseil scolaire francosaskois (CSF) ont obtenu des audiences devant le Comité des langues officielles de la Chambre des communes à Ottawa. Ils s'y présenteront respectivement le 3 novembre pour l'ACF et le 13 décembre pour le CSF. Une excellente opportunité pour présenter la perspective francosaskoise en matière d'appui à la dualité linguistique et aux francophones vivant en situation minoritaire en Saskatchewan.

L'ACF ira présenter la perspective francosaskoise dans le cadre de l'évaluation de la *Feuille de route 2008-2013*. Ce plan du gouvernement fédéral en matière de langues officielles entrera dans sa dernière année et l'évaluation en cours servira à élaborer un nouveau plan pour la période 2013-2018. Nous espérons également que ce sera l'occasion de considérer des améliorations aux programmes et aux services que nous jugeons nécessaires pour le développement et l'épanouissement de toutes les communautés de langues officielles vivant en situation minoritaire et particulièrement pour les francosaskois.

Quant au CSF, son mémoire au Comité portera sur le sous-financement chronique du Conseil en matière d'éducation. Malgré des progrès évidents depuis sa création en 1998, les moyens dont dispose le CSF demeurent encore déficients pour lui permettre d'assumer sa pleine responsabilité et son triple mandat découlant de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés soit l'élément scolaire, identitaire et culturel/communautaire. Les francosaskois doivent se battre constamment, et malheureusement, ils sont trop souvent obligés d'avoir recours à la justice pour obtenir la reconnaissance du droit à l'accès à l'instruction et les moyens pour mettre en place un système d'éducation en français de qualité équivalente à celui de la majorité.

Le gouvernement fédéral ainsi que celui de la province ont des responsabilités pour s'assurer non seulement que nos droits constitutionnels sont respectés mais pour que nous puissions obtenir aussi les moyens requis pour répondre à nos besoins actuels, ceux de l'avenir, et permettre la réparation des torts du passé.

Nos gouvernements cherchent constamment des solutions innovatrices pour améliorer notre compétitivité et notre prospérité économique, nous sommes là pour faire partie de la solution.

L'Assemblée communautaire francosaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté francosaskoise. À l'image d'un gouvernement, elle défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

*Seul conseil de langue française, le Conseil des écoles francosaskoises (CEF) regroupe **15 écoles et un pensionnat à travers la province**. Les élèves de la prématernelle à la 12^e année y reçoivent une éducation de grande qualité.*

-30-

Renseignements :

Marc Masson
Directeur des communications
Tél : (306) 924-8532
Cél : (306) 581-8532
communication.acf@sasktel.net

Christelle Tiati
Coordonnatrice des communications
Conseil des écoles francosaskoises
Tel : [1 877 273-6661](tel:18772736661) ou [\(306\) 757-7541](tel:3067577541)
com@cefsk.ca